



Conseil de Communauté

Délibération n°022021

Jeudi 11 février 2021 – 16h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt un et le 11 février à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, M. Laurent GRASSET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Véronique MICHEL représentée par Stéphane DALLE, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Marie PAPAIX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Annabelle DALLE représentée par Stéphane ALIBERT, M. Michel CRECHET représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Isabelle AUTIER représentée par Cyril BARBATO, Mme Marie PELLET LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Florian TEMPIER représenté par Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Joëlle RUIVO représentée par Hervé DIEULEFES et M. Pierre GRISELIN représenté par Jérôme BOISSON.

Absent excusé : M. Stéphane ALIBERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Représentants de la CCPL au sein du comité de pilotage du PETR au label « Pays d'Art et d'Histoire » - Désignation

Monsieur Jérôme Boisson, Vice-président délégué à l'administration générale, rappelle que, depuis 2016, la Communauté de Communes du Pays de Lunel conventionne avec le PETR Vidourle Camargue pour mettre en œuvre des dispositifs de financements européens portés à l'échelle des 5 intercommunalités suivantes : la Communauté de Communes de la Petite Camargue, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, la Communauté de Communes de Terre de Camargue, la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la Communauté de Communes du Pays de Lunel ; et ainsi définir une logique de territoire à l'échelle du PETR.

En avril 2019, le PETR a officiellement décidé de candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire », le plus important des labels culturels délivrés par le Ministère de la Culture à un territoire.

En Juillet 2019, la candidature du PETR a été retenue par le Ministère de la Culture. Les services compétents de la DRAC Occitanie ont été chargés d'accompagner le PETR pour instruire cette candidature.

La rédaction de la candidature requiert la constitution d'un comité de pilotage, constitué de représentants de la DRAC Occitanie, d'élus du PETR, des partenaires de la candidature, de techniciens spécialisés et de représentants de la société civile.

La coordination et la rédaction de la candidature sont confiées à la mission patrimoine du PETR. Une rédaction collégiale sous la direction du comité de pilotage et avec les différentes institutions partenaires est prévue, incluant la participation du réseau des correspondants-patrimoine du PETR.

Ainsi, il convient de désigner 2 représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dont au moins un conseiller communautaire, pour siéger au sein du Comité de Pilotage du PETR dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la CCPL au sein du Comité de Pilotage du PETR dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder, par scrutin public, à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité de Pilotage du PETR dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité de Pilotage du PETR dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Il est proposé les candidatures suivantes :

- Monsieur Jérôme Boisson ;
- Madame Isabelle De Montgolfier.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le conseil, à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Madame Julia Plane et Monsieur Claude Chabert) :

DESIGNE Monsieur Jérôme Boisson et Madame Isabelle De Montgolfier pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité de Pilotage du PETR dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 18.02.21
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex